



**ARRÊTÉ MODIFIANT  
L'ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY  
DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS  
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL  
DE 2ÈME CLASSE DE CHANCELLERIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-342 du 14 avril 2008 relatif à l'appellation du corps des adjoints administratifs et à l'appellation du corps des adjoints techniques du ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-491 du 21 mai 2019 instituant un troisième concours d'accès à certains corps de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et portant diverses dispositions relatives au recrutement des adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie du ministère des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours pour le recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de chancellerie ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2023 fixant la composition du jury des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de chancellerie au titre de l'année 2024,

Arrête

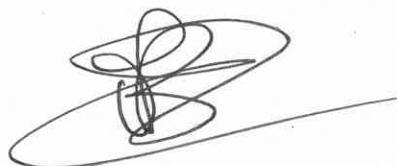
**Art. 1<sup>er</sup>** – Le jury du concours interne pour le recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de chancellerie au titre de l'année 2024 est modifié de la façon suivante :

Mme Céline SYLVESTRE, secrétaire de chancellerie, est nommée en remplacement de Mme Séverine LE TUTOUR.

**Art. 2** – Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 février 2024

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères  
et par délégation,  
pour le directeur général de l'administration et de la modernisation,  
pour la directrice des ressources humaines,  
pour la sous-directrice de l'attractivité et des recrutements,  
la cheffe du bureau des concours et examens professionnels

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Marie BÉLOU-AFFRE